

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : ef-tchimeni-csspi-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/a4b9bb3ac700f15fe4afc766>

Date d'obtention : 2025-12-18 17:24:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

le protocole Sexto permet de répondre aux questions qu'on pourrait se poser, de rassurer les jeunes (Victime), se faire un portrait le plus précis de la situation afin de guider l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'aider à prendre en charge les victimes et les jeunes aux prises avec la problématique de sextage. Aider les jeunes à se sentir en sécurité en utilisant la trousse d'intervention Sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois particulièrement faire attention à ne pas compromettre leur intégrité physique et psychologique en rentrant en contact avec les images ou vidéo qui les concernent. Ceci éviterait de briser le lien de confiance avec ces derniers.